



Litige avec un commerçant après un achat.

Par Visiteur

Bonjour,

Le 17/05/10, je consultais un commerçant (torrefacteur) pour l'achat d'une machine expresso. Après plusieurs contacts téléphoniques, il m'annonçait qu'il ne pouvait me fournir la machine que je souhaitais, mais m'a fait une offre très intéressante (correspondant à 25% de rabais environ) sur un modèle plus haut de gamme.

Le 20/05/10, je lui verse par carte bancaire 200? pour qu'il me la commande.

Problème, je n'ai pas de bon de commande, c'est lui qui l'a commandée pour moi, je n'ai rien rempli, rien signé, je n'ai donc pas de double.

Le 21/05/10, je passe chercher ma machine et verse le complément de la somme (1650?) correspondant à ce qu'il me restait à payer sur le prix entendu oralement avec le commerçant.

Le vendeuse déballe le carton avec moi, vérifie et note le numéro de série de l'appareil sur le bon de garantie, et y appose le cachet du magasin.

Problème n°2, je repars sans ticket de caisse, mais juste avec mon reçu CB et le bon de garantie tamponné... J'ai fait confiance quand on m'a dit que le bon de garantie était suffisant.

Je rentre chez moi, admire et utilise ma nouvelle machine et tout va bien.

Le lendemain, je recevais un message sur mon portable (utilisé précédemment pour les négociations), me disant que je n'avais pas reçu le bon modèle (c'est pourtant celui que je voulais) et que c'est un modèle plus cher et qu'il faut que je paie la différence ou que je le restitue.

Je suis très étonné, et j'ai l'impression qu'on cherche à me rouler.

Je pense que le commerçant a fait une erreur quelque part, et cherche à me la faire payer, ou tout simplement, il veut me soutirer un peu plus d'argent car sa marge doit être trop réduite à son goût.

Si je ne donne pas de suites, est-ce que je m'expose à de plus gros problèmes sur le plan juridique et le commerçant a-t-il le droit de me demander plus d'argent après la vente ou pire, de débiter mon compte sans mon autorisation?

En bref, je suis très inquiet car cet achat est très conséquent, et le harcèlement téléphonique ainsi que les menasses commencent à gacher sérieusement la joie d'avoir enfin la machine dont je rêvais.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je rentre chez moi, admire et utilise ma nouvelle machine et tout va bien.

Le lendemain, je recevais un message sur mon portable (utilisé précédemment pour les négociations), me disant que je n'avais pas reçu le bon modèle (c'est pourtant celui que je voulais) et que c'est un modèle plus cher et qu'il faut que je paie la différence ou que je le restitue.

Je suis très étonné, et j'ai l'impression qu'on cherche à me rouler.

Je pense que le commerçant a fait une erreur quelque part, et cherche à me la faire payer, ou tout simplement, il veut me soutirer un peu plus d'argent car sa marge doit être trop réduite à son goût.

Si je ne donne pas de suites, est-ce que je m'expose à de plus gros problèmes sur le plan juridique et le commerçant a-t-il le droit de me demander plus d'argent après la vente ou pire, de débiter mon compte sans mon autorisation?

Malheureusement, votre affaire est ce que j'appelle une affaire à la "Plouf plouf", c'est à dire que devant un juge, vous

avez tout autant de chance de gagner que de perdre.

Dans la mesure où il n'y a aucune preuve écrite des négociations, qu'aucune facture libératoire n'a été mise identifiant précisément la machine à café que vous avez reçu, alors cela va être votre parole contre celle du commerçant.

Trois solutions sont alors envisageables:

-Vous restituez la machine et récupérez l'intégralité des sommes que vous avez versées.

-Vous conservez la machine et payez la différence.

-Vous ne faites rien et vous prenez alors le risque que le commerçant intente une action judiciaire, après quoi, on en retomberait sur le problème "Plouf plouf" mentionné plus haut.

A vous de voir,

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.